



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2019 – 10 DU LUNDI 19 AOÛT 2019

relatif à

l'adoption du Plan stratégique des sports donnant suite au préavis municipal n°2018-13

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) PREAMBULE

Le 7 mai 2018, la Municipalité présentait le préavis 2018-13 relatif à la réponse au Postulat PLR du 7 mai 2015 : « Des infrastructures sportives de qualité à Aigle » et à la demande de crédit pour l'organisation et la réalisation d'un plan stratégique des sports. Le Conseil Communal d'Aigle, dans sa séance du 29 juin 2018, validait le rapport de la commission adhoc et, par là, ledit préavis assorti de quatre vœux formulés par la commission.

Le présent préavis a pour but de faire valider le plan stratégique des sports de la Commune d'Aigle, élaboré par la commission des sports en collaboration avec la société Mutter Consulting, Olivier Mutter et son équipe, et confirmant les lignes stratégiques de la Municipalité au travers d'un document de synthèse, véritable outil de pilotage pour les autorités et l'administration communale, au service de la ville et des citoyens aiglons.

2) HISTORIQUE

L'historique ayant été indiqué dans le préavis 2018-13, il est simplement rappelé ici les principaux éléments constituant le développement de l'activité physique et du sport à Aigle durant les dernières années.

- Les études, en collaboration avec le comité de la piscine, pour une rénovation-transformation du bassin actuel et pour le développement, sur le site, par l'implantation d'un bassin couvert.
- Les échanges entre l'Etat de Vaud et la Municipalité visant à participer à l'élaboration du cahier des charges du concours architectural pour le futur gymnase du Chablais, dans la perspective de la construction, dans ce cadre, d'une salle de gymnastique triple de type VD6.
- La rénovation, par voie budgétaire, des espaces de jeu (2^{ème} ligue inter), des gradins, des clôtures et de l'éclairage du terrain de sport des Glariers.
- L'aménagement des parcs publics avec des engins de fitness.

- Le soutien à l'entretien et à la rénovation des terrains de tennis.
- Le soutien à la création d'une halle et de terrains de paddle-tennis.
- Le soutien à la création d'un terrain de beach volley.
- La rénovation complète du skate-park des Glariers.
- La création d'un boulodrome aux Glariers.

Ainsi que, bien sûr, le crédit de rénovation et de construction du site scolaire des Dents du Midi (DDM) et de la salle de gymnastique de la Planchette, de l'accueil, des sanitaires, des vestiaires, des façades, de la toiture et des infrastructures sportives du site de la Planchette.

3) CONTEXTE ACTUEL

La Municipalité, en matière de promotion de l'activité physique et du sport, a inscrit des objectifs dans son programme de législature et y a mentionné vouloir :

- Développer la coordination des événements, au moyen d'un organe et d'un agenda commun.
- Encourager l'activité physique de la population, notamment en soutenant les associations sportives lors de l'organisation de manifestations.
- Renforcer la complémentarité de l'offre sportive à l'échelle régionale.

Du point de vue des infrastructures, il est rappelé ici les sites permettant une pratique de l'activité physique sur le territoire communal :

- Le site de la Mêlée, dédié à une pratique plutôt intensive du sport, et regroupant le Centre mondial du cyclisme, pour le cyclisme, l'athlétisme et la gymnastique (trampoline), ainsi que le complexe de tennis et de paddle-tennis, les terrains de football et un fitness privé.
- Le site des Glariers, dédié plutôt, à terme, à une pratique ludico-sportive, et regroupant le complexe de la piscine d'Aigle, les terrains de football, le terrain d'athlétisme, le beach volley, le skate park et le boulodrome.
- Le site de la Planchette, site scolaire intégrant certaines infrastructures scolaires obligatoires et normatives telles que la salle de gymnastique, un terrain synthétique permettant de jouer au football et/ou au basket ainsi qu'à divers autres sports et une petite piste de sprint (athlétisme).
- Le site scolaire de la Grande-Eau intégrant deux salles de gymnastiques scolaires.
- Le site de l'école professionnelle du Chablais intégrant une salle de gymnastique ainsi qu'une salle spécifique de gymnastique artistique.

Nous pouvons également mentionner d'autres infrastructures publiques ou privées mais permettant l'exercice d'une activité physique :

- La petite salle de gymnastique dite de l'Aigle-Ancienne
- La salle de rythmique de Mon-Séjour
- La salle de musique du collège de la Grande-Eau
- Divers espaces privés de fitness, de zumba ou de cross-fit, entre autres
- La piste vita du Fahy
- Le Golf-Club Montreux
- Le stand de tir des Grandes Iles d'Amonts
- Les parcs publics et rives de la Grande-Eau et du Rhône
- Les sentiers de Plantour et de Drapel
- La balade de l'Aigle-Loup

4) DESCRIPTION DU PROJET

La Municipalité, suivant le travail et les recommandations de la commission des sports, commission municipale, présente ici le résultat d'une réflexion globale, et définissant les lignes stratégiques et en partie opérationnelles pour les prochaines années, l'horizon temps en termes de planification étant de plus ou moins 15 ans.

Le document de référence, intitulé « plan stratégique des sports », est annexé au présent préavis et en fait partie intégrante.

Le concept défini dans ce plan stratégique des sports, élaboré pas à pas au travers de nombreuses séances de travail et d'entretiens, repose sur une vision, dont l'objectif était d'être résumé en une seule phrase, qui se dévoile au travers de missions, elles - mêmes déclinées au travers d'axes stratégiques définissant des mesures opérationnelles concrètes.

La vision

« La ville d'Aigle, capitale mondiale du cyclisme, se positionne comme un pôle sportif régional qui incite toute sa population à pratiquer des activités physiques et sportives dans des infrastructures de qualité, en complémentarité avec les autres communes du Chablais. »

La vision se traduit au travers de valeurs exprimées tout au long du processus d'élaboration du document telles que, et de manière non exhaustive :

- Intégration
- Accessibilité
- Plaisir
- Partage
- Compétition
- Rayonnement
- Santé
- Dynamisme
- ...

Les missions

La ville d'Aigle met en œuvre sa politique sportive en lien avec les sociétés locales, les organisateurs de manifestations, Chablais sport, le Canton de Vaud et la Confédération, avec trois axes prioritaires :

1. Promouvoir le sport pour tous

Encourager la pratique des activités physiques et sportives pour toutes et tous, notamment les enfants et les seniors.

2. Développer l'offre d'infrastructures sportives

Mettre à disposition de la population aiglonoise et des sociétés locales des infrastructures sportives de qualité, veillant à leur entretien et à leur utilisation optimale.

3. Aigle, capitale mondiale du cyclisme

Renforcer l'image d'Aigle, capitale mondiale du cyclisme, en développant les activités de promotion et de pratique du vélo, l'accueil de manifestations d'envergure, et en renforçant les synergies avec l'UCI et le CMC.

Axes stratégiques et mesures opérationnelles

Les éléments mentionnés ici sont développés dans le détail dans le document annexé, plan stratégique des sports, pages 11 à 15.

1. Promouvoir le sport pour tous

- Développer l'offre aiglonne de pratique libre du sport
- Renforcer la communication pour le sport à Aigle
- Participer chaque année à « la Suisse Bouge » ou à une manifestation jugée équivalente
- Etudier la création d'un parc dédié aux activités sportives aux Glariers

2. Développer l'offre d'infrastructures sportives

- Planifier les équipements sportifs
- Renforcer l'accès aux salles omnisports
- Construire une piscine couverte de 25 mètres
- Encourager l'utilisation des parcours naturels pour le sport

3. Aigle, capitale mondiale du cyclisme

- Obtenir le label « UCI Bike City »
- Intégrer les aiglons dans les événements cyclistes
- Développer les liens avec l'UCI et le CMC
- Renforcer l'offre de loisirs cyclistes à Aigle et dans le Chablais
- Favoriser la pratique du vélo par les aiglons

5) MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité, par ce préavis et son annexe, demande au Conseil Communal de valider la vision, les missions et les axes prioritaires qu'elle entend mener durant les 15 prochaines années et constituant une véritable politique sportive.

Les éléments nécessitant des engagements financiers nouveaux suivront, en temps voulu, la procédure usuelle au travers de préavis spécifiques (exemple : pistes cyclables, terrains sportifs, parc ludique, piscine). Les engagements financiers dévolus à des traitements, de l'entretien ou des rénovations courantes se feront, tel qu'habituellement, au travers du budget ordinaire.

La Municipalité, en cas d'acceptation du présent préavis, prévoit l'engagement, au sein de son administration, d'un coordinateur du sport à 100% ou à temps partiel. Le rôle et la fonction d'une telle personne est décrite dans le document annexé reprenant les fonctions décrites par l'Office fédéral du Sport. En complément des missions usuelles d'une telle fonction, cet engagement représenterait une réelle plusvalue et un véritable soutien technique, selon les spécificités locales, auprès des services communaux. Les enjeux en termes de mobilité (réfection de routes et création de bandes ou de pistes cyclables), en termes d'infrastructures sportives (rénovation et entretien des salles et des terrains de sport) ainsi qu'en termes d'organisation (coordination des activités locales et communication active) sont considérables et complèteraient, à merveille, un profil professionnel de coordinateur du sport.

6) PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

Une fois le préavis adopté, le plan stratégique des sports fera immédiatement partie intégrante de la gestion communale. Le processus de recrutement peut être lancé sans délai.

7) ELEMENTS DE COMPARAISON

Les échanges d'expériences entre communes vaudoises, notamment, sont fréquents au travers de divers organes tels que Chablais Sport, l'Union de Communes Vaudoises ainsi que par les rencontres organisées par le service cantonal de l'éducation physique et du sport ou directement par les communes elles-mêmes à l'instar de Montreux, Yverdon, Vevey, Payerne ou Lausanne, pour ne citer qu'elles.

Dans chaque cas, le résultat est identique. L'engagement d'une personne dédiée à la promotion de l'activité physique et du sport, assortie d'un document de référence clair, d'un cahier des charges précis et d'une politique sportive soutenue par les autorités représente un formidable accélérateur de la pratique d'activité physique de la population.

8) DEVELOPPEMENT DURABLE

La durabilité s'applique tant aux aspects environnementaux que sociaux et techniques. L'objectif d'un tel processus est, clairement, de poser la pratique d'une activité physique comme vecteur de cohésion social et favorisant la promotion de la santé au travers du sport. Les futures installations devront répondre aux dernières exigences en matière environnementale et technique garantissant ainsi un respect des aires de nature et une utilisation parcimonieuse des ressources actuelles.

9) INCIDENCES FINANCIERES

Ce préavis ne comporte aucune décision d'ordre financier, à l'exception, implicitement et par anticipation, de l'acceptation d'une augmentation de dotation budgétaire dédiée à l'engagement d'un employé supplémentaire tel que mentionné dans les points précédents.

L'objectif de la Municipalité est de précisément mieux valoriser les ressources financières et budgétaires actuelles afin d'optimiser le soutien à la promotion du sport et de l'activité physique.

10) CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2019- 10 du lundi 19 août 2019
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le plan stratégique des sports de la Commune d'Aigle
2. de porter aux budgets, dès 2020, le montant nécessaire à l'engagement d'un(e) collaborateur(-trice) dédié à la réalisation du plan stratégique des sports

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

F. Boploz



La Secrétaire :

A. Décaillet

Municipal délégué : M. G. Devaud

Annexe : Plan stratégique des sports